

# DéRyptages

La lettre de la Commission de régulation de l'énergie (CRE)

## COLLOQUE DE LA CRE

# L'évolution de la **régulation** face à la **décentralisation** **énergétique**



### Dossier p.6 ▶

- Les réseaux de distribution sont au cœur de la problématique territoriale
- La phase d'expérimentation est largement lancée

De gauche à droite et de haut en bas :  
 Emeric Lefort, Grand Lyon  
 Olivier Béatrix, CRE  
 Claude Bassin-Carlier, ARENE île-de-France  
 Olivier Sala, Gaz Electricité de Grenoble  
 Andrew Burgess, Ofgem  
 Laurence Hézard, GrDF  
 Vue de la salle lors du colloque  
 Philippe de Ladoucette, CRE  
 Jacques Bucki, ville de Lambesc  
 Michèle Bellon, ERDF  
 Jean-Luc Dupont, FNCCR  
 Cécile George, CRE

## Sommaire

**Actualités** p. 2 Consommateur – Des factures d'énergie plus claires et des remboursements de trop-perçus plus rapides / Infrastructures gazières – Les GRT publient leurs plans décennaux de développement à l'horizon 2021 • p. 3 Surveillance des marchés – La CRE publie son 5<sup>e</sup> rapport sur le fonctionnement des marchés de gros • p. 4 Taxe – Une augmentation de la CSPE de 80 % serait nécessaire pour financer les charges de service public de l'électricité en 2013 • **Repères** p. 5 Le chiffre / Le saviez-vous ? – La CRE consulte sur les procédures de raccordement aux réseaux de distribution d'électricité / ATRTS : la CRE a transmis son projet de décision au CSE / En image – Smart grids et consomm'acteurs • **Le dossier de la CRE** p. 6 L'évolution de la régulation face à la décentralisation énergétique • **Parole à...** p. 10 John Mogg, président du Conseil des régulateurs européens de l'énergie • **Vue d'Europe** p. 12 Réseaux de transport – Les règles d'allocation de capacités d'électricité et de gaz bientôt harmonisées en Europe

DANS UNE PÉRIODE OÙ DES INNOVATIONS TECHNOLOGIQUES FONT LEUR APPARITION DANS LE SECTEUR DE L'ÉNERGIE, LA RÉGLEMENTATION SE FAIT DE PLUS EN PLUS PRÉSENTE. ET L'ON PEUT SE DEMANDER PARFOIS SI LA VOLONTÉ D'UNIFORMISATION, NOTAMMENT SUR LE PLAN EUROPÉEN, NE RISQUE PAS DE PRENDRE LE PAS SUR LA VOLONTÉ D'HARMONISATION. DANS CE CONTEXTE, COMMENT ARTICULER LA NÉCESSITÉ D'INNOVER AU NIVEAU LOCAL AVEC LA STRUCTURE ACTUELLE DU SYSTÈME ÉNERGÉTIQUE POUR QUE CELA SOIT POSITIF À LA FOIS POUR LE CONSOMMATEUR ET POUR LE FONCTIONNEMENT DU SYSTÈME ? À LA VEILLE D'UN DÉBAT SUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET D'UN DÉBAT SUR LA DÉCENTRALISATION, LA COMMISSION DE RÉGULATION DE L'ÉNERGIE A ORGANISÉ, LE 11 OCTOBRE À PARIS, UN COLLOQUE SUR LES ÉNERGIES, LES TERRITOIRES ET LA RÉGULATION : « ÉNERGIES ET TERRITOIRES : UNE RÉGULATION, DES RÉGULATIONS ? »

## L'évolution de la **régulation** face à la **décentralisation** **énergétique**



© F. Daburon

▲ **Philippe de Ladoucette**, président de la CRE, a ouvert le colloque qui a rassemblé 350 personnes le 11 octobre dernier.

### **Les réseaux de distribution sont au cœur de la problématique territoriale**

L'énergie est historiquement une question territoriale : la construction des réseaux électriques et gaziers a d'abord été le fait des collectivités comme les autorités concédantes des réseaux de distribution. Elles sont également impliquées dans la planification territoriale : elles sont chargées d'établir les schémas régionaux du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE), les plans climat-énergie territoriaux, les schémas régionaux éoliens (SRE) et les zones de développement éolien (ZDE). À l'avenir, les collectivités pourraient s'impliquer davantage en s'emparant des dossiers de la maîtrise et de l'efficacité énergétique et de la production d'énergie. Les communes sont décisionnaires en matière d'urbanisme. Aménageurs du territoire, elles sont en première ligne face aux promoteurs et aux constructeurs. Elles ont donc les moyens d'une action efficace en matière de maîtrise de la demande d'énergie. Néanmoins

« Alors que les initiatives et les projets se développent localement, la politique énergétique de demain doit s'envisager non seulement à l'échelle européenne et nationale, mais aussi à l'échelle des territoires. Nous avons souhaité ouvrir le débat sur la question suivante : comment la régulation accompagnera-t-elle la décentralisation énergétique et comment évoluera-t-elle ? »

» **Philippe de Ladoucette, président de la CRE**

## Table ronde 1

### Les villes au cœur de la décentralisation énergétique : l'énergie une question territoriale ?



© F. Daburon

Cette table-ronde a montré que les collectivités locales, en tant qu'aménageurs du territoire et autorités organisatrices de la distribution de gaz, d'électricité et de chaleur, ont un rôle à jouer dans le domaine de l'énergie. Elles favorisent notamment le développement des énergies renouvelables. Les gestionnaires des réseaux de distribution ont une expertise nationale, mais ils doivent aussi nouer une relation de confiance avec les collectivités locales. Pour que réussisse la transition énergétique, les acteurs doivent se mettre autour de la même table pour trouver des solutions harmonisées et adaptées à chaque région.

#### ► De gauche à droite :

**Jean-Luc Dupont**, maire de l'Île-Bouchard (Indre-et-Loire), président du Sieil et vice-président de la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR)  
**Michèle Bellon**, présidente du directoire d'ERDF  
**Laurence Hézard**, directrice générale de GrDF  
**Olivier Béatrix**, directeur juridique de la CRE  
**Claude Bassin-Carlier**, directeur général délégué de l'ARENE Île-de-France

existe-t-il une politique territoriale de l'énergie et comment celle-ci se définirait-elle ? Consisterait-elle dans l'intégration des axes de développement territoriaux dans une politique nationale de l'énergie ou dans une formalisation d'une politique territoriale de l'énergie ?

L'ouverture des marchés de l'énergie a renforcé le rôle des autorités organisatrices de la distribution, qui est de veiller au bon exercice des missions de service public de la distribution à l'échelle locale et à la maîtrise d'ouvrage sur des travaux importants d'amélioration et de sécurisation du réseau. Les relations entre l'autorité organisatrice de la distribution et le gestionnaire de réseau concessionnaire sont établies par le cahier des charges de concessions. Les collectivités locales souhaiteraient avoir plus de moyens, notamment juridiques, pour contrôler la bonne mise en œuvre du service public local. Les relations entre concédants et concessionnaires se sont améliorées dernièrement, mais quelques critiques demeurent. Elles portent sur la qualité d'alimentation de l'électricité, après une période de baisse des investissements sur les réseaux, et sur la gestion de la problématique des coûts de l'énergie et des questions patrimoniales.

De leur côté, les gestionnaires de réseaux de distribution soulignent la complexification de la gestion et de la conduite des réseaux de distribution. Ces quatre dernières années, l'émergence massive des énergies renouvelables a profondément modifié le paysage électrique. La plupart des nouvelles installations photovoltaïques et éoliennes sont raccordées aux réseaux de distribution, dont les gestionnaires sont confrontés à des préoccupations de sécurité et de qualité d'alimentation. En outre, les réseaux de transport électriques devraient se développer.

Sur le territoire, les acteurs sont de plus en plus nombreux, avec des compétences et des rôles différents. Les évolutions technologiques récentes devraient aboutir à des interactions de plus en plus fréquentes entre les différents réseaux qui transportent les fluides vers le consommateur, sans compter la fibre optique et le haut débit. Les collectivités territoriales, qui organisent l'aménagement du territoire, ont donc un rôle primordial à jouer.

Retrouvez  
les interventions  
sur le site internet  
dédié au colloque :  
<http://colloque.cre.fr/>



## Table ronde 2 – Locale, nationale ou européenne : comment évoluera la régulation de demain ?

De plus en plus de collectivités prennent des initiatives pour expérimenter localement, avec des partenaires industriels, les nouvelles technologies de l'énergie. Il n'est pas toujours aisé de trouver le bon montage juridique, et les acteurs se heurtent à des lourdeurs administratives et au cadre contraignant de la concession. Mais tous s'accordent à dire que les solutions nationales naîtront de ces expérimentations locales.



© F. Daburon

#### ► De gauche à droite :

**Olivier Sala**, directeur général de Gaz Électricité de Grenoble et Président du syndicat ELE (Entreprises locales d'électricité)  
**Eyméric Lefort**, directeur de la mission Énergie du Grand Lyon  
**Jacques Bucki**, maire de la ville de Lambesc (Bouches-du-Rhône)  
**Cécile George**, directrice de l'accès aux réseaux électriques de la CRE  
**Andrew Burgess**, Associate Partner, Transmission & Distribution Policy, Ofgem

# Colloque de la CRE du 11 octobre 2012

► **M. François-Michel Lambert** (photo de gauche), député des Bouches-du-Rhône et Vice-président de la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire, et

► **M. François Brottes** (tout à droite), député de l'Isère et Président de la commission des affaires économiques, sont venus assister au colloque de la CRE.



© F. Daburon

Néanmoins, les gestionnaires de réseaux de distribution insistent pour conserver une expertise nationale sur les réseaux de distribution.

En effet, la tentation de l'autarcie parfois n'est pas loin. Lorsque l'on a des politiques énergétiques différentes selon les régions, comment trouver un équilibre à l'échelon national ? Le système français est bâti selon le principe de la péréquation, de la solidarité nationale et tous les intervenants s'accordent sur l'importance de le préserver.

## La phase d'expérimentation est largement lancée

On constate aujourd'hui que deux grands mouvements se rencontrent : un mouvement d'expansion du territoire, avec le développement des systèmes électriques – du local au régional, puis au national et maintenant à l'échelle de l'Europe – et un mouvement extrêmement fort d'innovation locale et de reprise en main par les territoires de leur réalité énergétique. Ces deux mouvements inverses créent parfois des incompréhensions. Il faut assurer la cohérence entre les deux systèmes et en tirer le meilleur : garder l'efficacité, la sûreté, la solidarité, mais aussi l'innovation, la concertation et la liberté d'entreprendre. Faut-il dialoguer plus et mieux ? Comment préparer l'avenir au-delà des expérimentations locales ? Comment en assurer la cohérence ?

L'expérimentation locale apparaît de plus en plus comme un passage obligé de la transition énergétique. Aujourd'hui, on ne peut plus imposer des programmes décidés au niveau national comme il y a 30 ou 50 ans. L'acceptabilité sociétale se fait au niveau local. Le pays fait face à des enjeux énergétiques qui nécessitent de davantage territorialiser le système énergétique. Car c'est bien au niveau local que l'on peut identifier les ressources disponibles. Cela fait déjà un moment que les collectivités réfléchissent à la question de l'énergie. Le Grand-Lyon, par exemple, a voté son plan climat-énergie territorial en 2011 et la démarche Ville intelligente et durable regroupe des expérimentations selon trois axes : services, mobilité et smart grids. L'arrivée des nouvelles technologies de production a amené les collectivités à créer des outils adaptés pour les développer. Le syndicat d'Indre-et-Loire a par exemple créé EnerSieil, une société d'économie mixte locale destinée à promouvoir le développement des renouvelables dans ce département du centre de la France. Les élus locaux sont en charge du développement économique de leurs territoires et appuient des projets industriels qui y contribuent.



© F. Daburon

« Le moment est venu de redonner la parole au local pour travailler sur toutes ces possibilités [d'aménagement du territoire et de développement des réseaux, NDLR], qui peuvent tout à fait se marier avec des solutions

d'énergies renouvelables, de solaire, d'éolien, de biomasse, pour faire des choix qui auront du sens dans la durée. C'est bien là l'objectif qu'on doit se fixer collectivement : créer les conditions de choix qui n'obèrent pas le futur, qui soient pérennes en termes d'efficacité énergétique, de respect de l'environnement, et qui laissent ouvertes des solutions qu'on n'imagine pas encore. »

Laurence Hézard, directrice générale de GrDF



« À cette question d'évolution de la régulation, dont je ne suis pas expert, il y a deux natures de réponses à apporter : d'une part, une réponse politique, au sens le plus noble

du terme, et je ne suis pas légitime pour me positionner sur cette dimension-là, et d'autre part une réponse de bon sens, d'expert du secteur. Soyons clairs : nous sommes face à des enjeux énergétiques aujourd'hui que nous ne serons pas en mesure de surmonter sans davantage territorialiser notre système énergétique. Ce n'est pas qu'une question d'envie. »

Olivier Sala, directeur général de Gaz Électricité de Grenoble et président du syndicat ELE (Entreprises locales d'électricité)

Les collectivités se heurtent cependant à plusieurs obstacles. Le plus important est bien sûr celui du financement. Le niveau des investissements nécessaires dans le secteur de l'énergie est colossal, alors que le contexte économique est très incertain. Par conséquent, une première question se pose : où mettre l'euro pour en faire un investissement optimal ? Dans un compteur communicant ? Dans un cycle combiné ? Dans le soutien au développement des énergies renouvelables ? Dans l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments ? Ces questions doivent trouver des orientations au niveau national, mais avec une application territoriale : selon les régions, les besoins et les potentiels ne sont pas les mêmes. Les entreprises locales de distribution ont leur rôle à jouer dans ce contexte car elles sont à l'intersection de trois domaines : l'énergie, le territoire et l'économie mixte. Mais d'autres entités pourraient voir le jour.

Quand des smart grids sont expérimentés, l'objectif pour la collectivité n'est pas de gérer l'équilibre du système électrique. C'est la problématique du gestionnaire de réseau de distribution. Les collectivités souhaiteraient avoir des compétences clairement définies et des moyens pour agir localement sur les problématiques énergétiques. Elles voudraient ne pas seulement en avoir la charge, mais pouvoir récolter une part des bénéfices pour le réinjecter dans le système local.

Pour le moment, les collectivités donnent une orientation à travers le plan climat-énergie territorial sans avoir les moyens de les réaliser. Faut-il une nouvelle fiscalité énergie territoriale, une sorte de contribution énergie climat locale, pour financer leur réalisation ?

La mise au point des plans climat-énergie est un moment important pour les collectivités (cf. encadré). C'est le temps de la réflexion et de la prise de conscience des enjeux pour les élus, comme pour les citoyens, qui devrait permettre de penser de plus en plus l'aménagement du territoire en se fondant sur l'approche environnementale de l'urbanisme. Dans ce processus, la collectivité territoriale donne l'impulsion et joue un rôle de coordonnateur. Mais des blocages existent : lourdeur des procédures administratives, cadre réglementaire pour les mises en concurrence, montage des projets. Toutes les collectivités et les gestionnaires de réseaux de distribution estiment qu'il faudrait avoir une réflexion coordonnée sur les trois réseaux (gaz, électricité et chaleur), mais, concrètement, cela se révèle difficile sur le terrain. Beaucoup de chemin reste donc encore à parcourir. ■

## Les plans climat-énergie territoriaux

Les collectivités locales sont en première ligne dans la mise en œuvre des politiques publiques. La loi Grenelle 2 leur a donné un rôle important dans la lutte contre le changement climatique et rendu obligatoire la mise en place de Plans Climat-Energie Territoriaux (PCET).

Le PCET est un projet territorial de développement durable qui constitue un cadre d'engagement pour le territoire au travers d'un plan d'actions structurant. Il s'intègre, sans superposition, dans le projet politique de la collectivité et renforce les démarches déjà engagées (Agenda 21 ou Schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) par exemple).

Le PCET vise deux objectifs :

- la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), c'est-à-dire limiter l'impact du territoire sur le climat en réduisant les GES dans tous les domaines de l'économie et de la vie quotidienne dans la perspective du facteur 4 (diviser par 4 les émissions d'ici 2050) ;
- l'adaptation réfléchie et planifiée au changement climatique, c'est-à-dire réduire la vulnérabilité du territoire face aux impacts du changement climatique.

D'un point de vue opérationnel, les collectivités territoriales peuvent agir au travers de leurs compétences directes (bâtiments, équipements publics, politique des déchets, transports collectifs, distribution d'eau et d'énergie,...) et de leur responsabilité légale d'organisation et de planification (SCOT, PDU, PLU, ...).

Les collectivités de plus de 50 000 habitants ont jusqu'au du 31 décembre 2012 pour réaliser leur PCET.

Source : Ademe